

# ORGANISATION

## Le dispositif d'IDE de Nuit mutualisé(e)



### OBJECTIF

Présenter les besoins et attentes auxquels peut répondre le dispositif d'IDE de Nuit mutualisé(e) entre EHPAD et ses caractéristiques clés



### Définition

Le dispositif d'IDE de nuit mutualisé(e) entre EHPAD désigne le regroupement d'EHPAD pour la **mise en commun** d'IDE la nuit en **astreinte** ou en **garde**. Il est mis en œuvre et piloté par un **porteur** (EHPAD, SSIAD, SPASAD, HAD, CH de proximité, ...)



### Dispositif d'astreinte mutualisée

L'astreinte mutualisée est définie comme un temps la nuit hors poste de travail pendant lequel l'IDE se tient à **disposition** de chaque structure participante et peut être amené à s'y déplacer

### Dispositif de garde mutualisée (modèle dérogatoire)

L'IDE occupe un poste à temps plein en structure, **présent sur le site** d'un EHPAD la nuit. Il est joignable par les autres structures appartenant au dispositif où il peut être amené à s'y déplacer



### Inscription dans une « cohérence territoriale »



Inclusion d'EHPAD dans un périmètre géographique défini par le **temps de déplacement** maximal de **40 min** environ entre les 2 EHPAD les plus éloignés



Possibilité de dispositifs «**interdépartementaux**» au sein de l'Occitanie



Les structures impliquées peuvent être un EHPAD ou tout organisme gestionnaire porteur d'une **autorisation d'EHPAD ou SSIAD**, ou toute autre structure volontaire



### Modalités de financement

Ce dispositif dispose d'une enveloppe dédiée versée directement au porteur ou via une **structure médico sociale** (car crédits relevant de l'ONDAM-MS PA)

# ORGANISATION

## Le dispositif d'IDE de Nuit mutualisé(e)

## BENEFICES PERÇUS PAR LES DISPOSITIFS

## Coordination des activités

Meilleure intégration des équipes de nuit avec les équipes de jour dans la logique d'anticipation des risques  
 Capacité des équipes à accepter « l'étranger » sans peur de la critique extérieure  
 Cohésion et harmonie de fonctionnement avec les acteurs du territoire  
 Facilitation de la communication avec les urgences

« La HAD et l'EHPAD travaillent main dans la main ce qui n'était pas le cas avant. »  
**Dispositif en cours de lancement**

## Gestion des risques et continuité de service

Meilleure anticipation à l'origine d'une capacité à mieux gérer les risques sur les situations, de jour comme de nuit  
 Capacité à mieux gérer les situations de chute des résidents la nuit  
 Meilleure prise en charge notamment pour les résidents ayant des troubles cognitifs

« Quand il s'agit d'un problème de chute c'est très efficace, de même pour les prescriptions anticipées. »  
**Dispositif en fonctionnement**

## Qualité de service rendu

Meilleure sécurité dans le soin et réactivité dans la prise en soins plus importantes  
 Meilleure capacité à sécuriser le parcours des patients en EHPAD  
 Amélioration des pratiques  
 Satisfaction des familles

« C'est formidable comme dispositif ça apporte une vraie valeur, pour les équipes d'infirmiers libéraux et salariés, pour la qualité de service du résident : on est dans une vraie amélioration de la qualité de vie des résidents dans les EHPAD. »

**Dispositif en cours de lancement**

## Montée en compétence

Réassurance des équipes de nuit  
 Partage de connaissance entre les IDE de nuit et les AS de nuit  
 Capacité des équipes à être plus réactives et à mieux gérer leur stress face à une situation imprévue  
 Revalorisation des équipes de nuit à l'origine d'un regain de confiance

« Quand une nouvelle AS de nuit arrive en renfort sur un établissement, elle a la réassurance que peut lui donner l'infirmière. »

**Dispositif en fonctionnement**

Ces retours peuvent être utilisés à titre d'arguments à destination des EHPAD pour les convaincre d'adhérer au fonctionnement du dispositif.

## BENEFICES POUR LES IDE

Intervenir comme IDE en astreinte dans le cadre du dispositif IDE de Nuit est une reconnaissance de l'expertise de l'IDE.

Le poste d'IDE de Nuit en astreinte sur le dispositif contribue à un partage de culture et de valeurs communes au sein du territoire relativement à la prise en charge des personnes âgées.

Pour les jeunes IDE cela représente un gain d'expérience potentiel ainsi qu'un motif pour bénéficier d'un accompagnement en termes de formation.

En terme de rémunération, le forfait d'astreinte garantit une rémunération quelque soient les déplacements effectués.

Ces retours peuvent être utilisés à titre d'arguments à destination des IDE pour les convaincre d'adhérer au fonctionnement du dispositif.